

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DASCO 101-DAE Conventions-cadres avec la Fondation Culture & Diversité pour les programmes Égalité des Chances en écoles d'Arts Appliqués et Trophée d'Improvisation Théâtrale Culture & Diversité.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Projet Éducatif Territorial Parisien signé le 1er septembre 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer deux conventions-cadres avec la Fondation Culture & Diversité pour les programmes Égalité des Chances en écoles d'Arts Appliqués et Trophée d'Improvisation Théâtrale Culture & Diversité ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention-cadre pour le programme Égalité des Chances en École d'Arts Appliqués avec la Fondation d'entreprise Culture & Diversité, les écoles d'arts appliqués Boule, Duperré, Estienne et l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention-cadre pour le Trophée d'Improvisation Théâtrale avec la Fondation d'entreprise Culture & Diversité et l'association Trophée d'Impro Culture & Diversité.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO